

Conseil Municipal de Langeac

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2008 à 20H00
DATE DE LA CONVOCATION : 27 NOVEMBRE 2008
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents: Mmes, MM, Marie-Thérèse ROUBAUD, Joseph TORRENT, Valérie GAILLARD, Daniel BOISSIER, Chantal FARIGOULE, Jean-Louis GUILLEE, Sandrine VALENTIN, Rémi CHANY, Evelyne ABOULIN, Christian PAILHES, Michèle BOUCHET, François HINTERSTEIN, Jacqueline TORRENT, Jean-Pierre MILLE, Franck MASSEBOEUF, Gérard BEAUD, Agnès LEURENT, Claude MASSEBEUF, Jean-Hervé AMBLARD, Carol-Lina ROCHE-FAGGI, Michel VIALARD, Georges NOCERA

Représentés : Chantal PRIVAT par Evelyne ABOULIN
Olivier MONTEIL par Michèle BOUCHET
Sophie DOMAISON par Valérie GAILLARD
Sébastien TROUCHON par Marie-Thérèse ROUBAUD
Nathalie REGNIER par Jean-Pierre MILLE

PRESIDENCE DE SEANCE : Madame Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire

Participaient à la réunion : M. Jean-Pierre BOUET, Directeur Général des Services
M. Fabrice PESTRE, Directeur Général Adjoint des Services
M. Joseph OLIVAIN, Responsable des Services Techniques

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Projet de délibération modificative du budget 2008
- 2 - Examen des tarifs communaux pour 2009
- 3 - Examen du bilan financier de l'opération aménagement de la ZAC de la Bourzède
- 3 bis - ZAC de la Bourzède
- 4 - Examen de l'enveloppe budgétaire 2009 pour l'attribution d'un régime indemnitaire au personnel communal
- 5 - Examen du dossier de réparation des dommages suite aux inondations du 2 Novembre 2008 et demandes de subventions
- 6 - Examen du projet de convention avec France Télécom relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques rue Jean Bouin et rue de la Prade
- 7 - Projet de motion contre la suppression du RASED
- 8 - Examen d'un projet de convention avec les associations
- 9 - Information sur la création du site internet, de la charte graphique et du logo
- 10 - Information sur le prochain recensement démographique
- 11 - Proposition d'envoi de documents par voie électronique
- 12 - Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT (DCM du 31 Mars 2008)

QUESTIONS DIVERSES : (proposition par Mme le Maire de points urgents à ajouter à l'examen du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article 18-3 du règlement intérieur) :

- 13 - Passeports biométriques
- 14 - Convention de partenariat Collège du Haut-Allier
- 15 - Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations ZAC de la Bourzède
- 16 - Information sur la composition du Conseil d'Administration du Collège du Haut-Allier

QUESTIONS ORALES : (Questions exposées par les conseillers municipaux conformément aux dispositions de l'article L2121-19 du CGCT et à l'article 6 du règlement intérieur) :

- 17 - Groupe « Ensemble avec la gauche pour un nouveau départ » question concernant la crue de l'Allier du 2 Novembre 2008, question concernant un abonnement à une revue pour les élus.

OUVERTURE DE LA SEANCE par la Présidente Madame ROUBAUD Marie-Thérèse, Maire à 20h08

Désignation d'une secrétaire de séance : Madame GAILLARD Valérie

Lecture par la secrétaire de séance du PV de la séance précédente du 27 Octobre 2008, qui a fait l'objet des observations suivantes :

- Mr Franck MASSEBOEUF indique qu'il n'a pas été fait mention de ses observations sur les travaux d'urgence à mettre en œuvre en matière d'assainissement au niveau des 2 ruisseaux.

PV adopté à 27 voix.

1- Projet de délibération modificative du budget 2008.

Présentation par M. TORRENT Joseph, Adjoint:

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les modifications suivantes du budget principal et des budgets annexes 2008 :

BUDGET PRINCIPAL

- Dépenses de fonctionnement :	+ 41 000 €
o Chapitre 011 : Charges à caractère général	- 12 000 €
▪ C 60611 : Fournitures Eau - Assainissement	- 12 000 €
o Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	- 25 873 €
▪ C 65735 : Subventions aux autres groupements de collectivités	- 25 873 €
o Chapitre 66 : Charges financières	+ 97 836 €
▪ C 66111 : Intérêts des emprunts et dettes	+ 2 000 €
▪ C 66112 : Rattachement des ICNE	+ 95 836 €
o Chapitre 022 : Dépenses Imprévues	- 18 963 €
- Recettes de fonctionnement :	+ 41 000 €
o Chapitre 013 : Atténuations de charges	+ 30 000 €
▪ C 6419 : Remboursement sur rémunérations du personnel	+ 30 000 €
o Chapitre 73 : Impôts et taxes	+ 11 000 €
▪ C 7351 : Taxe sur l'électricité	+ 11 000 €
- Dépenses d'investissement :	+ 10 914 €
o Programme 21 : Hôtel de ville	+ 5 285 €
▪ C 205 : Concessions et droits similaires (Conception site internet)	+ 9 600 €
▪ C 2313 : Constructions (Mise en conformité électrique bureaux)	+ 1 685 €
▪ C 2188 : Autres immobilisations incorporelles	- 6 000 €
o Programme 25 : Bâtiments Communaux	+ 12 711 €
▪ C 2313 : Constructions (Menuiseries extérieures du Moulin)	+ 12 711 €
o Programme 26 : Centre technique municipal	- 10 000 €
▪ C 2188 : Autres immobilisations incorporelles	- 10 000 €
o Programme 47 : ZI-ZA	- 189 448 €
▪ C 27638 : Créances sur autres établissements publics	- 714 032 €
▪ C 2118 : Autres Terrains (Acquisitions de terrains et travaux d'aménagement ZAC de la Bourzède)	+524 584 €
o Programme 63 : Eclairage Public	+ 25 873 €
▪ C 2042 : Subventions d'équipement aux personnes de droit privé (Travaux de dissimulation réseaux électriques Avenue Carnot, Rue de la Charité)	+ 25 873 €
o Programme 94 : Voirie	+164 493 €
▪ C 2315 : Travaux de voirie	+164 493 €
- Rues Jean Bouin et de la Prade	177 500 €
- Rue Pierre Brossolette	30 000 €
- Illuminations	15 000 €
- Provisions travaux	89 493 €
o Chapitre 16 : Emprunts et dettes	+ 2 000 €
▪ C 1641 : Emprunts en euros	+ 1 000 €
▪ C 165 : Dépôts et cautionnement	+ 1 000 €
- Recettes d'investissement :	+ 10 914 €
o Programme 47 : ZI-ZA	+ 10 914 €
▪ C 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles (Remboursement sur honoraires OPAC 43 Traité de concession ZAC de la Bourzède)	+ 10 914 €

BUDGET MICRO CENTRALE

- Dépenses de fonctionnement :	+ 1 335 €
---------------------------------------	------------------

○ Chapitre 66 : Charges financières	+ 1 335 €
▪ C 66112 : Rattachement des ICNE	+ 1 335 €
- Recettes de fonctionnement :	+ 1 335 €
○ Chapitre 75 : Autres produits de gestion	+ 1 335 €
▪ C 758 : Produits divers de gestion (vente d'électricité à EDF)	+ 1 335 €

BUDGET CAMPING

- Dépenses de fonctionnement :	
○ Chapitre 66 : Charges financières	+ 6 910 €
▪ C 66112 : Rattachement des ICNE	+ 6 910 €
○ Chapitre 012 : Charges de personnel	- 6 910 €
▪ C 6215 : personnel affecté	- 6 910 €
- Dépenses d'investissement :	
○ Chapitre 16 : Emprunts et dettes	+ 100 €
▪ C 164 : Emprunts en Euros	+ 100 €
○ Chapitre 23 : Immobilisation en cours	- 100 €
▪ C 2313 : constructions	- 100 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

- Dépenses de fonctionnement :	
○ Chapitre 011 : Achats et variations de stock	+ 2 500 €
▪ C 6152 : Entretien et réparations immobilières	+ 2 500 €
○ Chapitre 66 : Charges financières	+ 19 765 €
▪ C 66111 : Intérêts des emprunts	+ 500 €
▪ C 66112 : Rattachement des ICNE	+ 19 265 €
○ Chapitre 022 : Dépenses Imprévues	- 4 000 €
○ Chapitre 023 : Autofinancement complémentaire	- 18 265 €
- Dépenses d'investissement :	- 18 265 €
○ Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	+ 267 €
▪ C 2111 : Terrains nus (Emprise station de pompage JAHON)	+ 267 €
○ Chapitre 23 : Immobilisations en cours	- 18 532 €
▪ C 23131 : Travaux AEP	+ 10 000 €
▪ C 23132 : Travaux Assainissement	- 28 532 €
- Recettes d'investissement :	- 18 265 €
○ Chapitre 021 : Autofinancement complémentaire	- 18 265 €

BUDGET CHAUFFERIE

- Dépenses de fonctionnement :	
○ Chapitre 66 : Charges financières	+ 1 749 €
▪ C 66112 : Rattachement des ICNE	+ 1 749 €
○ Chapitre 022 : Dépenses Imprévues	- 1 749 €

BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE BELLEVUE

- Recettes de fonctionnement :	
○ Chapitre 70 : Produits des services	
▪ C 7015 : Ventes de terrains	- 82 917 €
○ Chapitre 71 : Production stockée	
▪ C 71355 : Variation de stocks de terrains	+ 82 917 €
- Dépenses d'investissement :	
○ Chapitre 16 : Emprunts et dettes	
▪ C 1641 : Emprunts en euros	- 82 917 €
○ Chapitre 35 : Stocks de produits	
▪ C 3555 : Terrains aménagés	+ 82 917 €

VOTE : Pour : 27

2- Examen des tarifs communaux pour 2009

Présentation par Mme ROUBAUD Marie-Thérèse, Maire et M. Joseph TORRENT, Adjoint

Le Conseil Municipal,

FIXE les tarifs des services municipaux à compter du 1er Janvier 2009 comme suit :

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

PRESTATIONS DE SERVICE EN REGIE MUNICIPALE

Main d'œuvre	20,10 € par H/agent
Camion avec chauffeur	55,04 € par H
Tractopelle ou nacelle avec chauffeur.....	67,67 € par H
Autre véhicule avec chauffeur	41,89 € par H
Autre matériel (compresseur, nettoyeur haute pression).....	16,11 € par H

CONCESSIONS FUNERAIRES

Concessions trentenaires	3 m ² : 330 €.....	6 m ² : 660 €
--------------------------------	-------------------------------	--------------------------

VACATION FUNERAIRE

Montant unitaire	11,50 €
------------------------	---------

DEPOSITOIRE

Droit d'entrée.....	gratuit
Droit de sortie du 1er au 60ème jour.....	gratuit
Droit de sortie du 61ème au 90ème jour	50 €

AUTORISATION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Terrasse couverte	35 € le m ²
-------------------------	------------------------

LOCATION EQUIPEMENTS.

Prêt matériel audiovisuel (manipulation effectuée par une personne mandatée par la commune):

Vidéo projecteur	25 €
Photocopie format N&B A4.....	0.20 €
N&B A3	0.40 €
Couleur A4	1,20 €
Couleur 3	2,40 €
Fax (à titre exceptionnel et jusqu'à concurrence de 10 feuilles): la feuille.....	France : 2 €
émis et reçu	Etranger : 4 €

DROITS DE PLACE ET STATIONNEMENT

Paniers l'unité	1 €
------------------------------	-----

Commerçants non sédentaires : fréquentant régulièrement le marché ou occupant le domaine public :

- Forfait trimestriel payable d'avance sur la base suivante.....	0,60 € le m ²
- Paiement à chaque déballage :	
Hiver (du 1/10 au 30/04)	0,80 € le m ²
Été (du 01/05 au 30/09)	1,20 € le m ²
- Fréquentant irrégulièrement le marché	1,50 € le m ²
- Fréquentant le marché à l'occasion de la foire de Ste Catherine	2,50 € le m ²
- Foire à la brocante, marchés de l'artisanat d'art et des produits fermiers	2,00 € le m ²
- minimum de perception.....	2,50 €
- camion outillage - forfait emplacement	62 €
- Droit d'accès et de stationnement des caravanes sur le terrain aménagé à cet effet à l'occasion des fêtes de ST GAL -	
Forfait par caravane	25 €
- Cirques :	
moyen avec gradins et toile pour 1 journée.....	100 €
grands cirques sous chapiteau et publicité par voie d'affichage.....	300 €
- Disque de stationnement (Confirmation du tarif voté par délibération du 06/06/02)	
l'unité.....	1.50 €
- Stationnement Champs de Fêtes (à l'occasion des fêtes de St -Gal)	
(Confirmation du tarif voté par délibération du 06/06/02)	
le véhicule	2 €

SURTAXE EAU - ASSAINISSEMENT

Eau prime fixe	6.43 €
taxe proportionnelle.....	0.36 €
Assainissement prime fixe.....	2.52 €
taxe proportionnelle.....	0.21 €

ACTIVITES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENT

EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

CAMPING (avec accès piscine inclus en haute saison et taxe de séjour collectée par la commune et reversée au SMAT non incluse égale à 0,40 € / pers. de plus de 13 ans).

	Haute saison (du 01/07 au 31/08)	Basse saison (du 01/04 au 01/07 et du 31/08 au 31/10)
Forfait journalier (1 véhicule - 1 emplacement - 2 personnes)	11,70 €	9,70 €
Forfait journalier (1 véhicule - 1 emplacement - 1 personne)	6,60 €	5,60 €
Personne supplémentaire (s'ajoutant uniquement au forfait 2 personnes)	5,10 €	4,10 €
Enfant - 5 ans:	gratuit	gratuit
Enfant de 5 à 13 ans	4,50 €	3,50 €
Animal	1 €	1 €
Electricité	2,5 €	2,5 €
Groupe	4,60 €	4,60 €
Garage mort	2 €	2 €
Vidange Camping-car	2,5 € / jeton	2,5 € / jeton
Douche (personne extérieure au camping)	2,5 €	2,5 €

Séjour de 2 semaines: - 5 % sur le montant total du séjour

Séjour de 3 semaines: - 10 % sur le montant total du séjour

Séjour de 4 semaines: - 15 % sur le montant total du séjour

Séjour de 5 semaines: - 20 % sur le montant total du séjour

Remise applicable uniquement par forfait

Tarifs agences, TO, réceptifs: remise maximum de 20 %

CHALET BOIS ET MOBILE-HOMES DE 35 m²

(avec accès piscine inclus en haute saison et taxe de séjour collectée par la commune et reversée au SMAT non incluse égale à 0,40 € / pers. de plus de 13 ans).

	Haute saison (11/07 au 21/08)	Basse saison (du 01/04 au 10/07 et du 22/08 au 31/10)
Forfait (1 semaine)	500 €	300 €
Week-end fériés /	/	150 €
3 nuits minimum (Pâques, 1er et 8 mai, Ascension, Pentecôte et Toussaint)		
Week-end (2 nuits) /	/	100 €
Nuit suppl.	75 €	50 €
1 nuit /	/	60 € *
* Seulement si location de 5 chalets minimum hors week-end férié.		
Tarifs agences, TO, réceptifs: remise maximum de 20 %		
Animal /jour	2 €	2 €
Ménage par intervention	30 €	30 €

MOBILE-HOMES DE 29 m²

(avec accès piscine inclus en haute saison et taxe de séjour collectée par la commune et reversée au SMAT non incluse égale à 0,40 € / pers. de plus de 13 ans).

	Haute saison (11/07 au 21/08)	Basse saison (du 01/04 au 10/07 et du 22/08 au 31/10)
Forfait (1 semaine)	475 €	300 €
Week-end fériés / /	/	150 €
3 nuits minimum (Pâques, 1er et 8 mai, Ascension, Pentecôte et Toussaint)		
Week-end (2 nuits) /	/	100 €
Nuit suppl.	60 €	50 €
1 nuit /	/	60 € *
* Seulement si location de 5 chalets minimum hors week-end férié		
Tarifs agences, TO, réceptifs: remise maximum de 20 %		
Animal / jour	2 €	2 €
Ménage / intervention	30 €	30 €

Annexe: Location de draps	8 € la paire
Service petit déjeuner	5 € (seulement si location de 5 chalets minimum)
Caution	150 € (120 € en chèque + 30 € en espèces)
Animation repas)
Boisson) Délégation donnée à M. le maire pour fixer ces tarifs par
Glaces et produits snack) voie d'arrêté municipal en fonction des produits choisis
Carte téléphonique) et proposés par les fournisseurs.
Elément à congeler)
Machine à laver (jeton, poudre))
Redevance forfaitaire vente de pain et viennoiserie par boulanger après consultation des commerçants locaux et attribution au plus offrant.	

GÎTE D'ETAPE:

8,60 € / personne / nuit

RESERVATION:

Valable accompagnée d'acompte de 25 % du montant du séjour (acquis sauf cause imprévue ou grave notifiée un mois à l'avance). Versement du solde 1 mois avant la date d'arrivée.

TARIFS MINI GOLF

Enfant : 2 € jusqu'à 15 ans révolus

Adulte : 2.50 €

Accès gratuit pour 1 personne (adulte ou enfant) pour 5 entrées simultanées.

ACTION CULTURELLE ET ENFANCE**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Abonnement normal 9 €

Abonnement estivant ou abonnement à compter du 01/07 6 €

Pénalité en cas de retard de livre ou document 8 €

Livres déclassés (le lot de 10 livres) 1 €

Mobilier déclassé des écoles: le bureau 2 places : 10 €

LOCATION DE SALLES.**Location salle Jean Jaurès** (repas interdit).....300 €**Location salle Raymond SIOZADE**

personnes privées la journée 100 €

le samedi et le dimanche 120 €

utilisateurs habituels à but non lucratif à raison d'une utilisation par semaine

Forfait mensuel 50 €

Gratuité pour les associations ayant leur siège social à LANGEAC et dans le cadre des manifestations liées à leurs activités.

Location salle des fêtes de l'Île d'Amour

➤ Associations à but non lucratif loi 1901 ayant leur siège à LANGEAC et dans le cadre des manifestations liées à leurs activités au titre de redevance pour nettoyage des locaux : 80 €

➤ Associations extérieures à LANGEAC 120 €

dont 80 € au titre de redevance pour nettoyage des locaux

➤ Personnes morales ou privées pour une activité lucrative 200 €

dont 80 € au titre de redevance pour nettoyage des locaux

➤ Personnes privées pour une manifestation familiale 150 €

dont 80 € au titre de redevance pour nettoyage des locaux

➤ Personnes privées le samedi et le dimanche 180 €

Mise à disposition de locaux municipaux aux associations ou organismes ayant leur siège social hors commune de LANGEAC

- Participation aux charges de fonctionnement 36,86 €/m²/an

Location de bureau à usage professionnel à des organismes ou personnes privées 20 € / jour

CENTRE DE CULTURE ET LOISIRS**1 - Locations** (Payable d'avance pour l'année avec dates fixées lors de la demande)

	Association ou Collectivité Langeac (*)	Association ou Collectivité Hors commune	Organisme privé (siège à Langeac)	Organisme privé (siège extérieur)
Grande salle (jauge 480 pers)				
Auditorium	150,00 €	400,00 €	630,00 €	705,00 €
Auditorium 5 séances	300,00 €	800,00 €	1 260,00 €	1 410,00 €
Auditorium 10 séances	500,00 €	1 330,00 €	2 100,00 €	2 350,00 €
Cabaret	170,00 €	615,00 €	690,00 €	765,00 €
Salle nue	200,00 €	735,00 €	810,00 €	885,00 €
Hall d'accueil (jauge 150 pers)	90,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €
Salle annexe (jauge 140 pers) Hall + restaurant	115,00 €	305,00 €	305,00 €	305,00 €
Ensemble 3 salles (770 pers)				
Auditorium	207,50 €	707,50 €	782,50 €	857,50 €
Cabaret	227,50 €	767,50 €	842,50 €	917,50 €
Salle nue	257,50 €	887,50 €	962,50 €	1 037,50 €
Ensemble 3 salles (770 pers) Ménage	90,00 €	135,00 €	225,00 €	315,00 €

* dans le cadre des manifestations liées à leurs activités.

SPECTACLES

Matériel son / lumière 150,00 € 200,00 € 200,00 € 200,00 €

consoles/amplis/processeur/diffusion/projecteurs

Régie technique 100,00 € 150,00 € 150,00 € 150,00 €

Ajout sièges salle annexe (configuration auditorium pour 90 pers max)

50,00 € 50,00 € 50,00 € 50,00 €

Mise à disposition gratuite aux établissements scolaires de Langeac dans le cadre des activités pédagogiques. Cette mise à disposition gratuite s'entend "hors week-end et jours fériés".

Associations à but humanitaire - organisme politique : décision de M. le Maire après consultation de la Commission.

Montant de la caution = montant de la location.

Mise à disposition de la salle en configuration auditorium sans aménagement particulier **uniquement en semaine** (vendredi - samedi - dimanche et jours fériés exclus) pour une courte durée 2 à 3 heures par séance : tarif hall d'accueil.

Coefficient multiplicateur en fonction du nombre de jour de location

Jour	Coefficient	Jour	Coefficient	Jour	Coefficient
1	1	11	4,9	21	7,8
2	1,4	12	5,2	22	8
3	1,8	13	5,5	23	8,2
4	2,2	14	5,8	24	8,4
5	2,6	15	6,1	25	8,6
6	3	16	6,4	26	8,8
7	3,4	17	6,7	27	9
8	3,8	18	7	28	9,2
9	4,2	19	7,3	29	9,4
10	4,6	20	7,6	30	9,6

Exemple de location du Centre Culturel sur une période de 10 jours (consécutifs ou non):

Location journalière configuration Auditorium: 150 €

Nombre de jour

10 jours

Total location

150 € X 4.6 = 690 €

2 – Spectacles

Classe 0

Maternelle – Primaire 3,00 €

Collège 3,50 €

(groupe encadré par les enseignants)

Tarif identique pour les établissements scolaires "Langeac et extérieurs"

Classe 1

Adulte 5,00 €

Tarif réduit 3,50 €

Enfant -14 ans 2,50 €

Classe 2

Adulte 8,00 €

Tarif réduit 6,00 €

Enfant -14 ans 4,00 €

Classe 3

Adulte 12,00 €

Tarif réduit 9,00 €

Enfant -14 ans 6,00 €

Classe 4

Adulte 16,00 €

Tarif réduit 12,00 €

Enfant -14 ans 8,00 €

Classe 5

Adulte 19,00 €

Tarif réduit 14,00 €

Enfant -14 ans 9,00 €

Classe 6

Adulte 23,00 €

Tarif réduit 17,00 €

Enfant -14 ans 11,00 €

Classe 7

Adulte 14,00 €

Tarif réduit 10,00 €

Enfant -14 ans 7,00 €

TETE D’AFFICHE

Tarif normal 35 €

Tarif réduit et normal 25 €

Tarif réduit applicable aux étudiants, demandeurs d'emploi et personnes âgées de 65 ans et plus.

ENTREE GRATUITE POUR LES ENFANTS - 10 ANS

(Sauf pour les spectacles spécifiques aux enfants pour lesquels le tarif - 14 ans s'appliquera)

TARIF GROUPE:

pour tous les spectacles : 1 entrée gratuite "accompagnant" pour 10 personnes.

3 - Tarif abonnement spectacles

3 spectacles au choix à tarif réduit. La souscription d'un abonnement ouvrant droit au tarif réduit pour les autres spectacles.

4 - Tarif promotionnel

Réduction de 25 % maximum par rapport au plein tarif correspondant à un tarif existant.

5 - Ventes annexes (boissons, snack...)

Délégation donnée à Monsieur le Maire pour fixer ces tarifs par voie d'arrêté municipal en fonction des produits choisis et proposés par les fournisseurs.

TARIFS CLSH

Taux d'effort proposé : **0,45 %**

Prix journée = Quotient familial X Taux d'effort

Prix « Plancher » : **2,30 €**

Prix « Plafond » **5,50 €** (QF non communiqué ou non ressortissant du régime général)

Prix ½ journée = (Quotient familial X Taux d'effort) X 2/3

Prix « Plancher » : **1,53 €**

Prix « Plafond » : **3,67 €** (QF non communiqué ou non ressortissant du régime général)

Repas : **3.30 €**

LIVRE LANGEAC AU PAYS DES GORGES DE L'ALLIER

Vente directe par la commune : tarif unique 20 € le livre (Délibération du 29/06/07)

Tarif forfaitaire d'envoi de l'ouvrage aux acheteurs: 7 €.

VIE SCOLAIRE

CANTINE SCOLAIRE (Délibération du 20/06/08 – Arrêté Municipal du 1^{er} Septembre 2008)

Elève Ecole Maternelle : 3.12 €

Elève Ecole Primaire : 3.30 €

Enfant repas exceptionnel : 4.00 €

Adulte : 6.50 €

JEUNESSE ET SPORT

PISCINE

Droit d'entrée scolaire

enfant fréquentant une école maternelle ou primaire de Langeac: gratuité

enfant fréquentant un autre établissement scolaire

résidant Commune de Langeac : 0,82 €

résidant une commune extérieure : 1,24 €

Droit d'entrée au tarif réduit (sur présentation d'un justificatif)

Handicapé adulte

2 €

Carnet de 10 entrées

18 €

Demandeur d'emploi / Etudiant

2 €

Carnet de 10 entrées

18 €

Famille nombreuse entrée adulte

2 €

Carnet de 10 entrées

18 €

Famille nombreuse entrée enfant

1 €

Carnet de 10 entrées

8 €

Handicapé enfant

1 €

Carnet de 10 entrées

8 €

Droit d'entrée Gendarmerie et Pompiers :

Accès gratuit durant les horaires d'ouverture au public dans la limite d'une entrée par personne et par semaine (un justificatif pourra être sollicité).

Droits d'entrée groupes et colonies

LANGEAC

COMMUNE EXTERIEURE

enfant 1,10 €

1,65 €

adulte (16 ans et plus)..... 2 €

3,20 €

Entrée gratuite pour les accompagnateurs dans le respect de la législation en vigueur en matière d'encadrement.

Droits d'entrée adulte 2,80 €

enfant (-5 ans gratuit) 1,40 €

Carnet 10 entrées adulte..... 23 €

enfant 11 €

Location accessoires..... gratuit

Leçons de natation (Reversement par le MNS de 20 % des recettes encaissées : DCM du 23/09/2005)

Cours individuel 30 minutes 13 €

10 cours collectifs 6 élèves 30 minutes..... 71 €

Consommation boissons et glaces : délégation donnée à Mr le Maire pour fixer ces tarifs par voie d'arrêté municipal en fonction des produits choisis et proposés par les fournisseurs.

Location de la piscine:

➤ Location pour leur usage exclusif sans surveillance à des Associations à but non lucratif dont le siège est extérieur à Langeac: **32 €** par séance d'une heure.

➤ Location pour leur usage exclusif sans surveillance à des Associations à but non lucratif ayant leur siège à Langeac: **23.50 €** par séance d'une heure pour toutes les lignes d'eau.

En cas d'utilisation par séance d'une heure pour :

1 ligne d'eau: **6,25 €**

2 lignes d'eau: **12,50 €**

3 lignes d'eau: **19 €**

➤ Mise à disposition de personnel qualifié pour la surveillance dans le cadre d'une location à usage exclusif: **18,50 €** par séance d'une heure.

➤ Location pour leur usage exclusif sans surveillance à des Clubs sportifs extérieurs à Langeac dans le cadre de stages **57 €** par séance d'une demi-journée, **95 €** par journée.

Versement à la réservation d'un acompte de 25 % du montant total de la location.

GYMNASE ET DOJO

Location à des Associations à but non lucratif dont le siège est extérieur à la Commune:

- **50 €** 1/2 journée

- **100 €** par journée.

STADE

Location stade d'honneur	par match 250 €
Location stade annexe pour 1/2 journée.....	50 €
pour 1 journée.....	100€
Location stade entraînement pour 1/2 journée	25 €
pour 1 journée.....	50 €

VOTE : **Pour : 24**
 Contre : 3 (F. MASSEBOEUF, C. MASSEBEUF, A. LEURENT)

3 et 3 bis - ZAC de la Bourzède

Présentation par M. TORRENT Joseph, Adjoint

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le bilan financier de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Bourzède présenté par l'OPAC 43.

AUTORISE le Maire à verser à l'OPAC 43 la participation communale à l'opération d'un montant égal à 524.583,13 € qui fera l'objet d'une inscription au compte 2118 « autres terrains aménagés » du budget 2008.

VOTE : **Pour : 27**

4- Examen de l'enveloppe budgétaire 2009 pour l'attribution d'un régime indemnitaire au personnel communal

Présentation par M. BOUET Jean-Pierre, DGS à la demande de Mme le Maire

Le Conseil Municipal,

FIXE à 140 000 € L'enveloppe budgétaire maximale affectée au régime indemnitaire des agents municipaux pour 2009 conformément aux principes adoptés antérieurement.

DIT que les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription au budget prévisionnel 2009 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

VOTE : **Pour : 24**
 Contre : 1 (C. MASSEBEUF)
 Abstention : 2 (F. MASSEBOEUF, G. BEAUD)

5- Examen du dossier de réparation des dommages suite aux inondations du 2 Novembre 2008 et demandes de subventions..

Présentation par M. TORRENT Joseph, Adjoint

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le programme de travaux de remise en état des voies et équipements municipaux endommagés par la crue de l'Allier du 2 Novembre 2008 estimés à 153.900 € HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

- montant prévisionnel des travaux : 153.900 € HT
- subvention Département de la Haute-Loire : 15.390 € HT
- subvention Etat FIDAP : demande en cours
- participation communale maximale par autofinancement : 138.510 € HT

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à solliciter toute subvention possible et en particulier auprès du Département de la Haute-Loire sur le montant global des travaux soit 153.900 € HT et auprès de l'Etat au titre du Fond de Solidarité sur un montant de travaux égal à 50.000 € HT correspondant aux seuls travaux de remise en état des voies communales endommagées.

VOTE : **Pour : 27**

6- Examen du projet de convention avec France Télécom relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques rue Jean Bouin et rue de la Prade

Présentation par M. TORRENT Joseph, Adjoint

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les dispositions de la convention relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques rue Jean Bouin et rue de la Prade à intervenir avec France Télécom.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer ladite convention.

VOTE : **Pour : 27**

7- Projet de motion contre la suppression du RASED

Présentation par Mr TORRENT Joseph, Adjoint

Le Conseil Municipal,

S'OPPOSE à la suppression du RASED

DEMANDE que ce dispositif soit maintenu et renforcé pour qu'il puisse continuer à remplir ses missions dans toutes les écoles maternelles et élémentaires au service de tous les élèves qui en ont besoin.

VOTE : **Pour : 25**
 Abstention : 2 (JP MILLE, N. REGNIER)

8- Examen d'un projet de convention avec les associations

Présentation par Mme FARIGOULE Chantal, Adjointe

Question différée.

9- Information sur la création du site internet, de la charte graphique et du logo

Présentation par Mme FARIGOULE Chantal, Adjointe

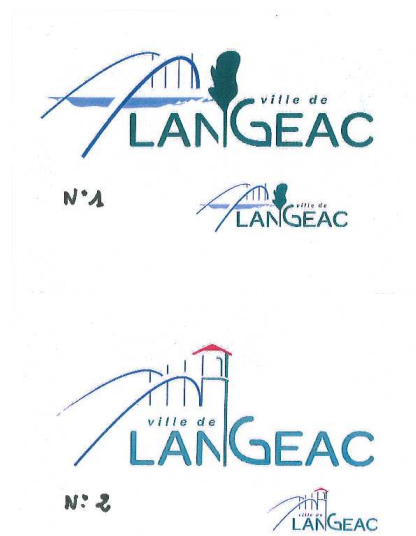
Le Conseil Municipal,

APPROUVE le principe d'un changement de logo

VOTE : **Pour : 22**
 Contre : 4 (F. MASSEBOEUF, G. BEAUD, A. LEURENT, C. MASSEBEUF)
 Abstention : 1 (G. NOCERA)

APPROUVE le choix de la charte graphique et du logo comme suit :

VOTE : **Pour logo n°1: 12**
 Pour logo n°2 : 11
 Abstention : 4 (F. HINTERSTEIN, JP MILLE, F. MASSEBOEUF, C. MASSBEUF)



10 - Information sur le prochain recensement démographique

Présentation par Mme ROUBAUD Marie-Thérèse, Maire

Question n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

11 - Proposition d'envoi de documents par voie électronique

Présentation par Mme ROUBAUD Marie-Thérèse, Maire

Question n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

12 - Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT (DCM du 31 Mars 2008)

Présentation par Mme ROUBAUD Marie-Thérèse, Maire

Signature d'un bail commercial avec Monsieur Emmanuel OLLA :

- 1/ Locaux concernés de la base de Canoë Kayak :
 - un local d'accueil à titre exclusif
 - un couloir de distribution interne, vestiaires sanitaires Hommes, vestiaires sanitaires Femmes, local de stockage et atelier de réparation utilisés en commun avec le Canoë Kayak Club Langeadois.
- 2/ Durée : 9 années du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Décembre 2017.
- 3/ Usage : exploitation d'activité de loisirs sportifs de pleine nature.
- 4/ Loyer annuel de 10.000 € révisable chaque année et indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction.
- 5/ Provision annuelle pour charges locatives : 540 € en 2009.
- 6/ Dépôt de garantie : 2.500 €.

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2008 à partir de 22H40

Présents: Mmes, MM, Marie-Thérèse ROUBAUD, Joseph TORRENT, Valérie GAILLARD, Daniel BOISSIER, Chantal FARIGOULE, Jean-Louis GUILLEE, Sandrine VALENTIN, Rémi CHANY, Evelyne ABOULIN, Christian PAILHES, Michèle BOUCHET, Jacqueline TORRENT, Jean-Pierre MILLE, Franck MASSEBOEUF, Gérard BEAUD, Agnès LEURENT, Claude MASSEBEUF, Jean-Hervé AMBLARD, Carol-Lina ROCHE-FAGGI, Michel VIALARD, Georges NOCERA

Représentés : Chantal PRIVAT par Evelyne ABOULIN
Olivier MONTEIL par Michèle BOUCHET
Sophie DOMAISON par Valérie GAILLARD
Sébastien TROUCHON par Marie-Thérèse ROUBAUD
Nathalie REGNIER par Jean-Pierre MILLE
François HINTERSTEIN par Rémy CHANY

13 - Passeports biométriques

Présentation par Mme ROUBAUD Marie-Thérèse, Maire

Le Conseil Municipal,

APPROUVE sous réserve de la prise en charge totale par l'Etat des coûts engendrés, l'hébergement par la Commune d'une station d'enregistrement des données relatives aux passeports biométriques et aux cartes nationales d'identité électronique dans les conditions ci-dessus mentionnées.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la convention à intervenir avec le Préfet de la Haute-Loire.

VOTE : **Pour : 27**

14 - Convention de partenariat Collège du Haut-Allier

Présentation par Mme GAILLARD Valérie, Adjointe

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les modalités de la convention de partenariat avec le Collège du Haut Allier pour la création d'un atelier BD.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la dite convention.

VOTE : **Pour : 25**
 Abstention : 2 (JP MILLE, N. REGNIER)

15 - Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations ZAC de la Bourzède

Présentation par M. Joseph TORRENT, Adjoint

Le Conseil Municipal,

APPROUVE pour le financement de l'aménagement de la ZAC de la Bourzède la réalisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un emprunt ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : **550.000 € (Cinq cent cinquante mille euros)**

- Durée : **15 ans**

- Taux d'intérêt actuariel annuel : **4,43 %**

- Périodicité des échéances : **annuel**

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

VOTE : **Pour : 27**

16 - Information sur la composition du Conseil d'Administration du Collège du Haut-Allier

Présentation par Mme ROUBAUD Marie-Thérèse, Maire

Suite au décret du 30 Août 1985 modifié le 19 Mars 2008, la composition du Conseil d'Administration est modifiée : les 2 représentants de la commune siège (Mmes Valérie GAILLARD et Sophie DOMAISON) sont remplacés par un représentant de la commune siège et un représentant de la Communauté de Communes.

Mme Valérie GAILLARD représentera la commune au Conseil d'Administration du Collège du Haut-Allier.

Question n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

17 – Questions orales du groupe « Ensemble avec la gauche pour un nouveau départ » concernant la crue de l'Allier du 2 Novembre 2008 et concernant l'abonnement à une revue spécialisée « Revue des élus locaux ».

Réponse de M. TORRENT Joseph, Adjoint

Les dossiers en vue d'une éventuelle indemnisation ou subvention ont été déposés auprès de la SMACL (Assurance) du Conseil Général de la Haute-Loire et de l'Etat (Fonds de Solidarité).

Les contacts en vue de travaux susceptibles d'améliorer l'écoulement des eaux seront pris avec les organismes et administrations compétentes.

Réponse de Mme ROUBAUD Marie-Thérèse, Maire

Par mesure d'économie le nombre d'abonnements à de la documentation générale a été réduit à 2 : Le Moniteur et la Gazette des Communes qui pourront être mis à disposition de l'ensemble des conseillers municipaux dans le bureau qui leur sera affecté.

CLOTURE DE LA SEANCE : 23h15